

*Frontières du plateau continental*

[Français]

**M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, je m'empresse de participer à ce débat, parce qu'en effet, comme on le sait, je représente une circonscription où l'eau prédomine. En effet, on sait que le lac Nipissing n'est pas aussi grand que le golfe Saint-Laurent, mais, quand même, on connaît ce que c'est qu'une côte. Effectivement, toutefois, ce n'est pas de cela que je veux traiter.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, il semble que ce sera le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Baker) et le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Landers) qui examineront au fond l'intervention du député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall). Je m'attacherai principalement au côté procédure de cette motion.

Il est regrettable qu'en fait ces débats sur les avis de motion portant production de documents soient plutôt académiques, en ce sens que nous ne discutons pas principalement du bien-fondé de l'avis de motion lui-même, mais de la question qui a d'abord donné lieu à cet avis. Nous ne nous intéressons effectivement pas et nous n'attachons pas suffisamment d'importance à cette pratique qui devient de plus en plus essentielle au bon fonctionnement de la Chambre et au rôle de chaque député en tant que personne et que représentant.

Cette procédure particulière a été voulue pour permettre le débat sur la question de savoir si certains documents devraient être présentés à la Chambre, si le gouvernement devrait les déposer. Voici ce qui s'est produit par le passé: certains documents ayant été demandés au gouvernement et celui-ci ne les ayant pas présentés, la motion fut alors reportée à l'ordre du jour en vue d'un débat à la Chambre à un moment donné, soit pendant l'étude des initiatives parlementaires.

Dans les faits nous en sommes venus précisément à ce qui se produit aujourd'hui. Le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe soulève une question qui lui tient beaucoup à cœur, à lui et à ses commettants. Il discute du sujet sans pour autant espérer obtenir les documents dont il sait fort bien qu'ils ne seront pas déposés. Il ne cherche pas à convaincre les députés qu'ils devraient être déposés, car il reconnaît volontiers qu'ils n'entrent dans aucune des catégories de documents que, sur le plan international, on accorde au gouvernement le droit de déposer.

Ce que le député veut faire déposer, ce sont des télégrammes, des lettres et des communications qui appartiennent au domaine des affaires extérieures et des échanges entre les gouvernements. Selon les lois adoptées par les États-Unis et la Suède, ce genre de documents sont confidentiels et ne devraient pas être déposés, dans l'intérêt public. Les observations du député nous prouvent qu'il n'a pas demandé la publication de ces documents parce qu'il en est conscient.

**M. Marshall:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. De toute évidence, le député n'écoutait pas. J'ai expliqué en détail pourquoi je voulais que ces documents soient déposés, afin que nous ayons une vue d'ensemble de la situation et que nous puissions décider de l'importance de les produire. Le député peut bien dire que j'essayais simplement de soulever cette question parce que je m'y intéresse particulièrement, mais il ne fait qu'abuser inutilement du temps de la Chambre.

**M. Blais:** Monsieur l'Orateur, j'allais dire que la semaine dernière j'ai eu l'occasion, en Angleterre, de participer à un colloque sur la question de la liberté de l'information. L'un

[M. Marshall.]

des sujets abordés lors de cette conférence était la production de documents, et j'ai jugé que c'était une rare occasion de donner au député mon opinion personnelle sur cette procédure et de déplorer en même temps le fait que cette procédure ait été quelque peu détournée de son objet initial. La question n'a toutefois pas été abordée comme prévu. Je tiens simplement à signaler que le comité des textes réglementaires étudie actuellement la question de la liberté de l'information.

● (1720)

La Chambre ne consacre pas assez de temps à étudier cette question et les députés ne sont pas suffisamment invités à s'intéresser à ce qui se passe à ce comité. Autrement, ils pourraient s'assurer que ses recommandations sur la liberté de l'information préconisent la modification de cette procédure pour la rendre utile de manière que celui qui présente la motion cherche effectivement à obtenir la production de documents, non pas à obtenir des renseignements tout en sachant qu'on ne peut les publier dans l'intérêt national. Il ne faudrait pas essayer, comme l'a tenté le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, de faire du Canada un pays ambitieux qui cherche à s'approprié des territoires qui ne lui appartiennent pas selon le droit international. Je suggère au député que nous occuperions sans doute plus utilement notre temps en examinant le bien-fondé de toute cette procédure.

[Français]

**Mlle Monique Bégin (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le président, j'ai écouté avec énormément d'intérêt ce que vient de dire mon collègue de Nipissing (M. Blais), de retour d'un séminaire sur les motions de production de documents, et il a dit dix fois mieux que je n'aurais su le faire ce qui justement me préoccupait, car cette motion 70 que nous sommes en train de discuter n'est qu'une de celles présentées par l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall).

Avant d'aborder la discussion sur la production de documents, plutôt que sur la belle province de Terre-Neuve, les traités de l'Union ou le discours venant du cœur qu'a prononcé le député en faveur de nos efforts et préoccupations touchant au mieux-être des Canadiens d'abord et de nos frères humains décrits à la Conférence du droit de la mer par tous nos ministres, en particulier par les ministres de l'Est du pays, je veux lui dire combien je suis sympathique à la motion, à moins qu'il n'ait fait une blague, à l'effet de voir une autre province du Canada devenir francophone majoritairement. Cela me permettra d'ailleurs à l'avenir de prononcer en français le mot Sainte-Barbe, nom de sa circonscription, ce qui est le nom original. J'ai été un peu étonnée de constater que l'honorable député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe voulait renverser le cours de l'histoire et revenir sur l'état des choses qui précédait 1763. Il veut voir notre ministère acquérir tout simplement une parcelle de territoire étranger. Je suis un peu étonnée de cette suggestion farfelue. Une seconde suggestion m'a également aussi étonnée, savoir qu'à la suite de sa première visite à Saint-Pierre-et-Miquelon, où il est sûrement allé prendre des cours de français, et je tiens à l'en féliciter, il s'est inquiété de ce que l'URSS semblait vouloir manipuler la France et s'emparer de ses installations portuaires d'une part, pour ensuite étendre son hégémonie. Connaissant la France, pour peu que je la connaisse, je ne suis pas inquiète de son autonomie entière ni de sa grande finesse dans le maniement des affaires étrangères.